

POUR LE FEDERALISME

N° 25.26

1979 I & II

5 F



Editorial

**10 JUIN 1979 :
L'EUROPE C'EST MAINTENANT**

Avec l'aide de centaines de milliers de citoyens européens, nous avons obtenu que le Parlement Européen soit élu par vous le 10 juin 1979.

Forts de l'appui de ces citoyens, nous avons déjà contraint les gouvernants nationaux à s'engager dans la voie d'une monnaie européenne commune : l'ECU.

Avec l'aide d'au moins 1.000.000 de citoyens nous resterons vigilants et gagnerons aussi la bataille pour la monnaie unique.

Forts de l'appui de ces citoyens nous engagerons et gagnerons graduellement la bataille pour une Europe unie et indépendante.

Tous les Français savent que les divisions de l'Europe impliquent, sinon la guerre, tout au moins l'inflation, le chômage et l'impuissance face au reste du monde. C'est pourquoi, beaucoup de Français sont conscients de la nécessité d'organiser politiquement notre continent. C'est la voie du bon sens et de la raison. Après trente ans d'efforts - parfois déceptions - cette unité européenne est aujourd'hui possible. Il ne reste qu'à convaincre les sceptiques et les hésitants !

Le 10 juin 1979 auront lieu les premières élections européennes de l'Histoire : 180 millions de citoyens voteront pour élire le Parlement Européen. Et tous les cinq ans, nous élirons nos représentants européens comme nous élisons déjà notre Président de la République, nos Députés, nos Conseillers Généraux et Municipaux. La marche vers l'Union Fédérale de l'Europe ne pourra plus être arrêtée.

Dans la crise économique actuelle nous devons construire, au plus vite, l'Union Économique et Monétaire, qui découle des décisions prises par les Chefs d'État et Gouvernement aux Sommets de Brême (juillet 1978) et de Bruxelles (décembre 1978). C'est pourquoi les Fédéralistes Européens vous demandent de les soutenir dans leur lutte pour l'exécution rapide des engagements pris par nos gouvernants.

Il faut exiger que l'ECU (monnaie européenne) dont la création a été décidée devienne la MONNAIE UNIQUE DE L'EUROPE avant les secondes élections européennes de 1984.

Il faut exiger la mise en œuvre d'une POLITIQUE EUROPÉENNE POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE ET L'INFLATION. Exiger le transfert à la Communauté Européenne des moyens financiers nécessaires pour mener cette lutte.

IL FAUT DONC FAIRE COMPRENDRE AUX PARTIS POLITIQUES FRANÇAIS QU'ILS NE SERONT DIGNES DE VOS SUFFRAGES LE 10 JUIN 1979, QUE S'ILS S'ENGAGENT A SE BATTRE POUR ATTEINDRE CES DEUX OBJECTIFS.

TRIMESTRIEL D'INFORMATION EUROPÉENNE ET FÉDÉRALISTE

**PRESSE FÉDÉRALISTE
26, RUE SALA - 69002 LYON**

C P P A P 56256 - Directeur de la Publication : J.L. PREVEL
Comité de Rédaction : J.F. BILLION - J.M. DUBOS - A.M. GORDIANI
M. JEUNE - Y. PAGES - P. SZYNKA



Déclaration du président de l'U.E.F. à l'occasion de la mort de Jean Monnet.

« Jean Monnet n'a été ni le chef d'un gouvernement, ni le chef d'un parti politique. Cependant, c'est à lui que l'on doit la création de la Communauté Européenne. C'est en cela que son cas est exemplaire et concerne avant la vie politique, le sens même de la condition humaine.

On pense d'habitude que dans notre monde si complexe et organisé, un homme seul serait impuissant c'est-à-dire irresponsable. Et bien, Jean Monnet agissant seul a obtenu des résultats qui assureraient la grandeur d'un homme d'État et a prouvé ainsi que le contraire est vrai, redonnant de cette manière un sens concret au principe fondamental de la responsabilité et de la liberté de chaque personne humaine. A l'heure de la mort de Jean Monnet, l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.) le montre en exemple et s'engage à poursuivre tous ses efforts pour mener à terme la construction de la Fédération Européenne ».

Mario ALBERTINI
Bruxelles, le 18 mars 1979

SOMMAIRE :

Édito : 10 juin 1979	
l'Europe c'est maintenant	P. 1
Roy Jenkins : l'élection européenne	
et la démocratie	P. 3
Jean Rey : un événement sans précédent	P. 4
Activités européennes	P. 5
La C.E.E. et le développement	
économique et social de la	
région Rhône-Alpes	P. 6
1 000 000 de signataires en Europe	P. 8

UNE PRÉSIDENTE POUR LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COMMUNAUTÉS

Fabrizia Baduel Glorioso a été élue à la grande majorité des voix.

Docteur en droit, Fabrizia Baduel Glorioso est membre du Comité Économique et Social (CES) depuis 1970. C'est au sein de la CISL (Confederazione Italiana Sindacati Lavatori) qu'elle a fait carrière en tant que membre du Département recherches jusqu'à 1965 et en tant que directeur du Département International ensuite. Membre des Comités CEE Fonds social, libre circulation et formation professionnelle, elle a représenté la CISL italienne dans toutes les enceintes internationales y compris la Confédération Européenne des Syndicats.

Dans son discours d'investiture au CES, Fabrizia Baduel Glorioso, « en tant que syndicaliste et en tant que femme », a remercié les conseillers, de l'avoir élue. « Au-delà de toute réthorique, nous devons tous reconnaître et être conscients du rôle que la femme tient dans la société, dans l'activité productive, dans les représentations politiques et syndicales et constater que le mouvement pour la libération de la femme et pour la reconnaissance de sa contribution, revêt une signification historique au cours de notre siècle. »

Pour la première fois dans les vingt cinq ans d'histoire de l'intégration européenne, une femme est désignée à la présidence d'un organe institutionnel de la Communauté européenne.

Un tel événement, par le précédent qu'il crée, mérite bien que les femmes s'en réjouissent. Il est significatif des changements qui s'opèrent dans les mentalités. Souhaitons qu'il soit un signe précurseur de cette « Europe-2 » à laquelle Fabrizia Baduel Glorioso a fait allusion dans son discours de présidente, parlant d'une deuxième étape communautaire, qui débiterait par les élections directes du Parlement Européen. Deuxième étape européenne, qui, nous l'espérons, accordera des responsabilités égales aux femmes et aux hommes.

Dans ce dernier numéro de *Pour le fédéralisme* avant l'élection européenne du 10 juin (qui est rappelons-le la première élection supranationale du cours de l'histoire) nous avons décidé de republier le point de vue de l'actuel président, Roy JENKINS, de la Communauté européenne tel qu'il l'a donné dans le numéro de novembre 1978 du mensuel « 30 jours d'Europe » et de l'un de ses prédécesseurs, le belge Jean REY, publié dans un récent numéro de la revue des fédéralistes suisses, sur cet événement historique.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que M. Jean REY fut tout récemment l'hôte à Lyon de la Ligue européenne de coopération économique pour un dîner débat sur le thème « Le Monde s'organise à l'échelle des continents ».



ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

C.C.P. — Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

L'élection européenne et la démocratie

par Roy Jenkins

président de la Commission européenne



Si les moyens de la Communauté européenne sont dans une large mesure économiques, son action est et a toujours été politique.

Elle se fonde solidement sur les principes de la démocratie représentative. Ces principes ont été directement réaffirmés dans la déclaration faite par les Neuf après le Conseil européen de Copenhague, en avril dernier. Les chefs d'État et de gouvernement ont alors déclaré : « Le respect et le maintien de la démocratie représentative et des droits de l'homme dans chacun des États membres constituent des éléments essentiels de l'appartenance aux Communautés européennes ».

Le contrôle

Un élément essentiel de cette démocratie est que ceux qui prennent les décisions devraient être soumis au contrôle effectif des représentants de ceux au nom desquels les décisions sont prises.

Déjà un large éventail de décisions qui ont un effet immense sur le destin de nos 260 millions de citoyens sont prises à l'échelon communautaire plutôt qu'à l'échelon national.

Pour que la Communauté se développe, il faudra à l'avenir prendre davantage de décisions importantes à l'échelon communautaire.

Les parlements nationaux contrôlent déjà les activités de leurs gouvernements à l'intérieur de la Communauté et dans une certaine mesure les activités de la Communauté elle-même. Mais il est tout simplement impossible de contrôler l'ensemble des processus de décision des Communautés à neuf niveaux nationaux. Les parlements nationaux, élus sur des problèmes nationaux et responsables devant leurs électeurs nationaux, ont une tâche nationale à accomplir. Leur demander d'assumer également une tâche purement communautaire et de coordonner leurs efforts c'est leur demander l'impossible et l'impossible ne devient pas possible simplement en confiant la tâche à un parlement européen non élu, qui travaille nécessairement à temps partiel.

A mon avis, les décisions communautaires et les responsables communautaires ne peuvent être contrôlés que par un

Parlement communautaire, élu par les électeurs de la Communauté pour accomplir des tâches communautaires.

La légitimité

Un tel Parlement ne pourrait guère espérer accomplir ces tâches s'il ne jouissait pas de la légitimité que seules peuvent conférer des élections directes. Dans tous les pays de la Communauté se manifeste un certain ressentiment à l'égard des « bureaucrates de Bruxelles », personnages lointains et anonymes qui prennent des décisions froides et non contrôlées affectant la vie quotidienne des individus, et qui ne deviennent que trop aisément le symbole de ce sur-gouvernement tracassier qui pèse sur la vie de chacun.

Pour que la Communauté progresse, il faut que le citoyen ordinaire sente que sa voix peut être entendue à Bruxelles comme dans sa capitale. C'est ainsi qu'il faut lui faire mieux sentir la réalité des problèmes qui y sont décidés et qu'il faut lui rendre plus compréhensible les moyens par lesquels les décisions sont prises. Je ne pense pas qu'un Parlement désigné puisse atteindre ces objectifs. Un Parlement directement élu pourrait — je dis bien pourrait — être en mesure d'y parvenir.

Il n'est évidemment pas certain qu'il le veuille. Le futur Parlement élu au suffrage universel direct n'aura pas plus de pouvoirs constitutionnels que l'actuel Parlement élu au suffrage indirect. Il ne sera pas fait appel à lui comme à un Parlement national, pour former ou soutenir un gouvernement. Son rôle consistera, comme je l'ai dit, à être vigilant et à exercer un contrôle et, ce faisant, à refléter les vues de l'opinion publique européenne sur les problèmes communautaires plutôt que sur les problèmes nationaux.

La place du Parlement européen

Que pourrait-il arriver? Je commencerai par ce qui est, à mon avis, la pire des hypothèses. Ce serait un Parlement qui accepterait trop aisément les opinions des gouvernements nationaux et, à travers

eux, des parlements nationaux, sur les questions d'intérêt communautaire et qui négligerait complètement l'intérêt européen commun et n'utiliserait pas les pouvoirs dont il est doté.

Une autre hypothèse, dont je sais qu'elle a été largement discutée en France, est que le Parlement entrera rapidement en conflit avec les gouvernements et parlements nationaux et avec les autres institutions communautaires en cherchant à s'arroger des pouvoirs qui ne sont pas prévus dans le Traité. Une telle tentative fournirait la matière à un conflit constitutionnel du type de ceux que, bon gré, mal gré, la plupart de nos pays ont connus dans le passé.

Une troisième hypothèse, je l'espère, plus plausible, est que le nouveau Parlement, renforcé par l'autorité morale de l'élection directe, usera plus pleinement des pouvoirs dont il dispose et établira avec les autres institutions communautaires les relations que les pères fondateurs ont certainement eues à l'esprit.

Cela impliquera naturellement des changements dans l'attitude non seulement de l'institution que je préside, mais aussi de celle du Conseil où les gouvernements nationaux sont représentés. Il faudra témoigner davantage de respect au Parlement européen, tenir compte de ses avis, déployer de plus grands efforts d'explication. Bref, chacun doit reconnaître que le nouveau Parlement doit jouer un plus grand rôle que le Parlement actuel dans les processus communautaires.

Donner au Parlement la place qui lui revient dans les institutions de notre Communauté n'équivaut pas plus à détruire nos parlements nationaux que l'établissement du Conseil des ministres équivalait à détruire nos gouvernements nationaux. Le respect, longtemps ajourné, de l'engagement qu'impose le Traité de créer un Parlement ayant la même stature que les autres institutions devrait rehausser la richesse et la diversité de l'Europe.

Roy Jenkins

Jean Rey:

Les élections européennes — un événement sans précédent



Enfin nous allons pouvoir, du 7 au 10 juin prochain, élire notre Parlement.

Enfin! Car il y a près de vingt ans que nous attendons cette élection.

L'article 138 du Traité de Rome, en effet, n'a pas seulement prévu l'élection directe, au suffrage universel, de notre assemblée parlementaire européenne; il l'a prescrite et c'est par une méconnaissance des dispositions du Traité que l'élection a été retardée si longtemps.

C'est en 1960 déjà que le Parlement européen avait adopté les règles qui devaient régir l'élection; malheureusement, le refus du gouvernement français de donner son accord avait paralysé leur mise en vigueur.

En décembre 1974 le président Valéry Giscard d'Estaing a levé le veto de ses prédécesseurs; ainsi, après l'adoption des règles qui doivent présider à l'élection, celle-ci a été fixée, dans les neuf pays, à la période du 7 au 10 juin prochain; en conséquence près de 170 millions d'électeurs seront appelés à élire les 410 membres de la nouvelle assemblée.

C'est un événement sans précédent. Jamais on n'a vu tant d'électeurs, appartenant à neuf pays différents, se rassembler pour élire au suffrage universel une assemblée unique, leur Parlement.

C'est un événement considérable.

D'abord parce qu'il va rendre les citoyens européens conscients de ce qu'ils ont un Parlement. Trop nombreux sont ceux qui n'en savent rien, ou qui confondent le Parlement européen avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui siège dans les mêmes locaux à Strasbourg. Les citoyens vont devoir s'habituer à cette quatrième dimension de la vie politique: au-dessus des assemblées municipales, cantonales ou nationales, ils découvriront leur assemblée européenne, aux travaux de laquelle ils vont devoir s'intéresser. Ce sera la fin, pour les parlementaires strasbourgeois, d'une vie un peu trop calme. Je ne sais si leur assemblée sera un jour envahie par des bestiaux, comme on l'a vu au Conseil

des ministres à Bruxelles; mais elle va entrer au centre de la vie politique de la Communauté.

Combien d'électeurs iront-ils voter? A part la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, où le vote est obligatoire, le suffrage est facultatif dans les sept autres pays de la Communauté. Toutefois, comme il se présentera sous la forme de listes opposées, proposées ou patronnées par les différentes tendances politiques, on peut prévoir, et les sondages l'indiquent, que la participation des électeurs au scrutin sera largement majoritaire.

* * *

C'est important ensuite en raison des personnes. Bien que le niveau du Parlement européen ait été, depuis l'origine, élevé, les grands chefs politiques de nos pays s'étaient jusqu'à présent abstenus, en général, de se faire déléguer à Strasbourg, se consacrant exclusivement à leurs tâches nationales. Avec l'élection cela va changer. Des hommes comme M. Willy Brandt, chef du parti socialiste allemand et ancien chancelier, comme M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste français, comme M. Léo Tindemans, ancien premier ministre belge et président du parti populaire européen, seront candidats et siégeront à Strasbourg. Le poids politique de la nouvelle assemblée en sera nécessairement augmenté.

Enfin il va de soi que les pouvoirs du Parlement seront progressivement augmentés. On n'a pas besoin de le prévoir parce que c'est déjà prévu. Lorsque les chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf se sont mis d'accord à Paris, en décembre 1974, sur l'élection, ils ont déclaré, dans leur communiqué final, que le Parlement serait dorénavant associé à l'élaboration de la législation communautaire. On sait que jusqu'à présent le Parlement était simplement consulté.

Le Parlement européen ne se contentera plus du rôle secondaire qui jusqu'à présent était le sien parce qu'il était trop peu écouté. Il ne se résignera pas aux lenteurs, aux égoïsmes nationaux et aux blocages dont le Conseil des ministres donnait trop souvent le spectacle. Il n'acceptera plus la règle de l'unanimité, que le conseil avait instaurée en fait sans qu'elle ait jamais été ratifiée par une révision des traités. Il deviendra ce qu'il aurait dû être dès le début, un moteur de la machine communautaire.

Souhaitons bon succès au nouveau Parlement élu et soyons prêts à l'écouter, à le suivre et à l'aider dans ses efforts.

ACTIVITES DE L'UEF-JEF ET DU C.C.E

ACTIVITÉS DE L'U.E.F. - J.E.F.

- du 24 au 27 janvier 1979, à Valence, à l'Isle d'Abeau, à Tarare et à Annecy, une série de conférences du Professeur Raymond Rifflet, directeur général à la Commission des Communautés Européennes, et de rencontres des fédéralistes avec les organismes économiques locaux,
- le 15 février, soirée de la jeunesse européenne fédéraliste, devant 300 personnes, au Centre Culturel de Villeurbanne,
- le 19 février à l'université de Lyon III, une conférence de maître Paris Moraitinis Patriarcheas, avocat au barreau d'Athènes et président de la J.E.F. Grèce, sur «l'élargissement de la Communauté Européenne, condition de la consolidation de la démocratie en Grèce»,
- le 1er mars à la Maison des Jeunes et de la Culture de Lyon 5ème, une rencontre des fédéralistes avec des responsables des partis locaux sur les enjeux des élections,
- le 1er mars encore, à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, une conférence du Professeur Henri Brugmans, ancien recteur du collège d'Europe de Bruges, et président de l'U.E.F. de Belgique, sur «les élections européennes, porte ouverte vers une société nouvelle».
- du 28 avril au 7 mai, comme chaque année, la section Drome-Ardèche tient un stand à la foire de Valence,
- du 7 au 12 mai, la section UEF de Caluire (Rhône) a organisé une semaine européenne avec une exposition permanente sur «La Construction européenne et les élections du 10 juin», un dîner débat avec M. R. Rifflet et une récolte publique de pétitions au Président du Parlement Européen.
- les 28 et 29 avril a été créé un comité permanent de liaisons entre les régions Rhône-Alpes, Piémont et Lombardie de la J.E.F. et adopté un appel commun aux jeunes européens en faveur d'une manifestation le 17 juillet à Strasbourg.

CONGRES DE L'UNION EUROPÉENNE DE SUISSE.

Le Congrès 1978 des fédéralistes suisses s'est déroulé à Zurich les 24 et 25 novembre sur le thème «l'élargissement de la Communauté Européenne aggravera-t-il l'isolement de la Suisse en Europe. La position de la Suisse face à une Communauté européenne élargie».

LES FÉDÉRALISTES SUISSES A PÉKIN.

Une délégation d'une vingtaine de militants suisses de «l'Union Européenne», section suisse de l'Union européenne des fédéralistes, ont très récemment séjourné à Pékin en visite officielle. La visite officielle dont rend très largement compte EUROPA, organe de presse des fédéralistes de la confédération Helvétique (numéro de décembre. Beaulieustrasse 78. Postfach 215 - 3000 Berne 26), a été clôturée par une réception au Palais du Congrès du Peuple par Mr Ku Mu, vice-premier ministre.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DES COMMUNES D'EUROPE

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation de l'opinion publique à l'élection européenne du 10 juin, le CEE a organisé une série de forums européens dans les villes jumelées avec l'aide de leurs comités de jumelage. A chaque réunion, animée par le maire de la Commune et Messieurs Jacques NANCY et Albert GORDIANI, conseiller technique et délégué général du CCE, ont participé des centaines de personnes dont toujours de nombreux élus locaux. Sept forums ont ainsi eu lieu dans l'Ardèche (Aubenas, le Teil, Saint-Perray), l'Isère (Charvieu, Chavagnieu et Pont de Beauvoisin), l'Ain (Montluel) et la Savoie (Montmélian).

Par ailleurs ont été organisés une importante quinzaine européenne à Grenoble du 8 au 23 mars avec la collaboration de la municipalité et du Bureau d'Information des Communautés européennes, et un stand d'information à la Foire exposition de Bourg en Bresse du 28 avril au 7 mai.

Dans quatre communes de la Drôme (Aouste sur Sye, Bourg de Péage, Montmeyran et Moras en Valloire) et trois de la Haute Savoie (Thonon, Mégève et Bonneville) ainsi que dans les sept villes où ont eu lieu les forums européens a été présentée l'exposition itinérante sur «la Communauté européenne et la région Rhône-Alpes».

M.F.E.-C.C.E

LE COLLOQUE DE GRENOBLE

Le M.F.E. et le Conseil des Communes d'Europe ont organisé ensemble les 20 et 21 janvier, à la Maison des jeunes et de la culture de Grenoble, une rencontre de leurs dirigeants et un échange d'expériences, sur leurs actions.

Après un accueil au nom de la municipalité de Grenoble, par M. Gensburger, adjoint au maire, et une présentation du C.C.E. par Thomas Philippovich et du M.F.E. par Dominique Magnant, les problèmes suivants ont été traités et débattus :

- Jacques Nancy : préparation de l'élection européenne,
- André Thierry : l'Union économique européenne,
- Bernard Barthalay : monnaie européenne,
- Jean-Pierre Gouzy : élargissement de la Communauté.

A l'issue du colloque, dont l'initiative et l'organisation avaient incombé principalement à Albert Gordiani, les deux Mouvements ont décidé de resserrer leur collaboration dans la campagne. Lors d'une réception finale par la municipalité, des déclarations sur la construction européenne ont été faites devant la presse régionale qui en a largement rendu compte.

Les deux Mouvements ont finalement décidé d'établir en commun un argumentaire pour la campagne électorale, et un cahier de revendications exprimant les désirs des citoyens au nouveau Parlement.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

A quelques semaines de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen prévue pour le 10 juin prochain, il nous a paru important de porter à la connaissance de nos lecteurs l'importance économique de l'aide de la Communauté européenne au développement économique et social de la région Rhône-Alpes, dans les différents secteurs d'activité.

L'étude que nous publions dans ce numéro a pour source une enquête récente du «Centre de documentation et de recherches européennes» de l'Université Jean Moulin portant sur les années 1957 à 1977.

Devant l'importance, définie ci-après, de cette aide, il est en effet légitime de se poser toute une série de questions : quelles sont ces aides, qui les dépense, à qui vont-elles et sous quelles conditions ?

Les modalités d'obtention diffèrent effectivement selon qu'il s'agit de prêts consentis le plus souvent à des taux inférieurs à ceux du marché des capitaux, d'aides non remboursables, de subventions versées à des projets d'investissements non encore réalisés ou encore de remboursements partiels de dépenses déjà effectuées.

Il faut noter que dans la plupart des cas, l'obtention de l'aide communautaire est liée à l'octroi d'une aide publique nationale et concerne obligatoirement seulement une fraction variable du montant total de l'investissement.

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (B.E.I.)

Cette banque créée en 1957 par le Traité de Rome accorde des prêts en priorité aux investissements et aux infrastructures d'intérêt régional, mais aussi à des entreprises souhaitant se moderniser, dans n'importe quel secteur d'activité. L'aide consentie à la FRANCE par la B.E.I. s'élève de 1958 à 1977 à 8 348,03 millions de francs. Sur cette somme, la région Rhône-Alpes a obtenu 1 777,20 millions, soit beaucoup plus que la moyenne nationale. Cela tient à la concentration dans la région de plusieurs réalisations qui servent l'intérêt régional mais également utiles à la collectivité nationale dans son ensemble.

Les sommes reçues par la région Rhône-Alpes se répartissent ainsi : énergie 1 497,70 millions (84,27 %), transports 229,70 millions (12,92 %) et industries 49,80 millions de francs (2,81 %).

C'est le domaine énergétique qui se taille donc la plus belle part du gâteau, la B.E.I. ayant depuis la «crise du pétrole» de 1974 financé divers projets dans différents pays afin de leur permettre d'acquérir leur indépendance énergétique.

La B.E.I. a accordé divers prêts à :

- . l'E.D.F. pour la centrale de Bugey, d'un montant total de 772,4 millions de FF ;
- . La S.N.C.F. pour la modernisation de plusieurs lignes (Chambéry - Modane et Culoz - Chambéry - Modane notamment) ;
- . G.D.F. ;

- . quelques entreprises particulières ;
- . la société du tunnel routier de Fréjus ;
- . pour financer une part des travaux de l'usine d'enrichissement d'uranium à Tricastin (projet Eurodiff), etc...
- . pour la centrale nucléaire à neutrons rapides de Creys - Malville.

Il convient toutefois d'y ajouter les crédits consentis sur les prêts globaux que la B.E.I. a accordés en 1973 et 1974, au Crédit National et au Crédit Hôtelier. Sur ces prêts globaux, 5 projets industriels ont bénéficié, au 31 décembre 1977, par l'intermédiaire du Crédit National d'un volume total de crédit de 11,60 millions et 2 projets, par l'intermédiaire du Crédit Hôtelier, d'un volume total de 2,40 millions. Ceci porte donc les financements accordés par la B.E.I. dans la région Rhône-Alpes, à la somme totale de 1 791,20 millions de francs sur les 20 dernières années.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

La CECA est largement intervenue dans la sidérurgie ou les charbonnages soit en accordant des prêts pour favoriser la création d'entreprises nouvelles, soit en fournissant aux travailleurs concernés par les restructurations ou les fermetures d'entreprises, à part égale avec le gouvernement français, diverses indemnités facilitant leur réinsertion dans la vie professionnelle.

Citons par exemple la reconversion des bassins houillers de la Loire et du Dauphiné, celle de la Compagnie des Forges et Ateliers de la Loire. Soit au total 36 296 286 millions de francs d'aides non remboursables.

1. Les prêts pour la reconversion :

Les problèmes de reconversion qui ont surgi dans la région Rhône-Alpes proviennent principalement des bassins houillers et s'inscrivent dans le cadre général de la politique charbonnière française.

. Dans le bassin de la Loire, la reconversion portait sur près de 2 500 mineurs, si l'exploitation s'arrêtait fin 1973. Toutefois, un délai supplémentaire était prévu pour reporter la fermeture fin 1974. Dès 1967, la reconversion d'entreprises s'accompagne d'un programme de développement industriel dans le domaine de la mécanique et de la machine-outil.

. Dans le bassin du Dauphiné, le nombre de reconversions à atteindre s'élevait aux environs de 1 000 unités. Les actions entreprises favorisèrent l'implantation d'industries dans la zone de la Mure, à Vizille et à Champ sur Drac.

Dans quelle mesure les prêts de la C.E.C.A. pour la création d'activités nouvelles sont-ils venus s'ajouter aux diverses mesures prévues par le gouvernement français et les Charbonnages de France, en accord avec la C.E.C.A., pour faciliter la réadaptation des travailleurs ?

La commission européenne a accordé 7 prêts dans la région Rhône-Alpes depuis 1957 jusqu'à fin avril 1978, soit une somme de 93 millions de francs français.

Ces prêts représentent 15 % de l'ensemble des prêts pour la reconversion versés en France (17,55 millions pour la région Rhône-Alpes sur un total de 116,3 millions d'unités de compte européenne (U.C.E.)... Ils correspondent à la création d'environ 2 300 emplois dont à peu près 1 900 ont été réservés à d'anciens travailleurs relevant des interventions de la C.E.C.A.

2. Les aides à la réadaptation :

La France a reçu 396 millions de Francs français de la Communauté, soit 22,75 % des aides accordées.

Le montant total des remboursements que la C.E.C.A. a accordés au gouvernement français au titre de la réadaptation des travailleurs dans la région Rhône-Alpes s'éleva, fin 1977, à 36 296 287 francs.

LE FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE

La France a obtenu de 1962 à 1975 40 598,69 millions de francs des dépenses de la section «Garantie», soit 31,52 % du total. Le pourcentage de la valeur totale de la production agricole française que représentent les dépenses du marché du F.E.O.G.A. en France se montent environ à 6,1 % par an.

Il faut ajouter à cela les dépenses de soutien des principaux marchés agricoles en France, par exemple : depuis 1964, début de son fonctionnement, le F.E.O.G.A. a financé dans la région Rhône-Alpes, 78 projets d'investissement, ce qui représente 9,1 % du montant des aides accordées à la France (pour améliorer la voirie rurale, les structures foncières, l'irrigation, l'alimentation en eau potable de certains secteurs, pour moderniser des structures de production ou de commercialisation agricole). De plus, il a remboursé au gouvernement français, pour la région Rhône-Alpes, en matière de modernisation des exploitations ou de cessation de l'activité agricole (primes à l'abattage des vaches, à l'arrachage des arbres fruitiers...) une somme globale d'environ 38 millions de francs.

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Il intervient exclusivement dans le domaine social quand la situation de l'emploi est menacée, en accordant des aides non remboursables pour la reconversion, la réadaptation et la formation professionnelle des travailleurs.

LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Créé en 1975, pour tenter de remédier de la façon la plus cohérente et la plus efficace possible, aux disparités régionales que la croissance économique globale du Marché Commun n'a pas atténuées. Le F.E.D.E.R. a apporté son concours au financement de 625 projets pour un montant de 1 063,37 millions de francs pour l'ensemble de la France, pour la période 1975 / 1977, concernant les activités industrielles, artisanales et de service, les infrastructures liées aux activités économiques et les infrastructures concernant l'agriculture de montagne.

La région Rhône-Alpes a reçu du F.E.D.E.R., de 1975 à 1977, 19,45 millions de francs pour 19 projets d'investissements, soit 1,83 % de l'ensemble des concours accordés à la France.

Tous ces investissements appartiennent aux secteurs de l'artisanat, de l'industrie ou des services, comme en témoignent leur recensement (Annexe E).

ÉGALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES : TROP PEU D'ACTIIONS EN JUSTICE.

La Commission européenne annonce (dans un rapport sur l'état d'application dans les législations nationales du principe d'égalité entre rémunérations masculines et féminines prévue par la directive du 19.02.75) qu'elle se propose d'entamer des procédures d'infraction contre les pays qui n'ont pas procédé à une application complète de cette directive. Mais, au-delà des corrections qui restent à faire dans les normes législatives et réglementaires, la Commission estime que «des progrès décisifs ne pourront être accomplis que si les femmes elles-mêmes prennent leurs propres responsabilités» avec l'aide des syndicats et des comités nationaux. La Commission constate, en effet, que «ce n'est qu'au Royaume-Uni que les recours en justice sont nombreux» (en 1976 et 1977, 2 500 cas ont été portés devant un tribunal du travail) tandis qu'ils sont quasiment inexistantes en France, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas. (Voir page 8 l'évolution des écarts entre les gains moyens horaires bruts des hommes et des femmes dans l'industrie manufacturière de 1972 à 1977).

LYON

Activités du «collectif des Libertés»

Dans le numéro 22-23 de «Fédéchoses - POUR LE FÉDÉRALISME» nous rendions compte de la création d'un collectif des Libertés créé à l'initiative des organisations suivantes : Ligue internationale contre l'antisémitisme, U.D. Force Ouvrière, Union Générale des Etudiants de Lyon - Union nationale des étudiants de France, Fédération de l'éducation nationale et Cercle Bernard Lazare et dont les fédéralistes étaient partie prenante.

Depuis lors, le Collectif a mené plusieurs actions en particulier pour la libération du journaliste français, Philippe RIES, arrêté lors d'un reportage en Pologne (manifestation organisée le 19 décembre 1978, place Kléber) et contre l'annonce d'un meeting organisé à Lyon le 6 février par l'EURO-DROITE «avec la participation des suppôts du fascisme italien, du franquisme espagnol, du pétainisme français, et du rexisme belge, en liaison étroite avec le parti néo-nazi allemand, dans la ville de Lyon - capitale de la Résistance».

Nous rappelons que fin 1978 le Collectif des Libertés avait déjà pris un certain nombre d'initiatives concernant la répression en Argentine, la paix au Moyen-Orient, les dissidents en URSS et Tchécoslovaquie.

Notre ami, Enrique TIERNO GALVAN, maire de Madrid.

Mr Enrique TIERNO GALVAN, nouveau maire de Madrid depuis le 19 avril dernier est un ami de longue date des fédéralistes européens et un fédéraliste lui-même. La presse française, «Le Monde» en particulier, a tenu justement à lui rendre hommage en le présentant comme un «professeur de démocratie».

Même si Enrique TIERNO GALVAN est apparu au premier plan de la scène politique espagnole en 1974 comme président du Parti Socialiste ouvrier espagnol, il travaillait depuis de nombreuses années, ainsi que certains de ses camarades, avec les fédéralistes, étant en particulier président de la section espagnole de l'UEF et membre du Comité fédéral de l'Union européenne des fédéralistes.

1 MILLION DE SIGNATAIRES EN EUROPE



Lyon, stand fédéraliste de la place de la République

En Italie et dans la région Rhône-Alpes, les fédéralistes ont repris une importante campagne populaire cette fois-ci, en particulier, sur le thème de la monnaie européenne.

La campagne a seulement débuté qu'il faut déjà en constater le succès. Les premières actions publiques de récolte de pétitions (Lyon, Milan, Pavie et Turin) ont déjà donné d'excellents résultats tant par le nombre de signatures que par les sommes recueillies.

Plus de 200 militants de plusieurs pays de la Communauté et de Suisse ont déjà participé à ces actions, plus de 10 000 signatures payantes recueillies. A Lyon, les 31 mars et 1er avril, 2 000 affiches ont été collées et plus de 30 000 tracts et documents distribués. A Milan, ville jumelle de Lyon, M. Roy JENKINS, président de la Commission des Communautés européennes, s'est rendu au stand des fédéralistes et a tenu à féliciter les fédéralistes pour leur action en faveur de la monnaie européenne.

1 000 000 DE SIGNATAIRES EN EUROPE

Pétition adressée à

M. le Président du Parlement Européen pour la construction de l'Union Européenne

Par le soussigné

M., Mme ou Mlle

domicilié(e) à

citoyen européen de nationalité

CONSTATANT que l'élection au suffrage universel direct de juin 1979 confère à l'Assemblée des Communautés Européennes la légitimité démocratique qui lui manquait jusqu'alors et qui fait toujours défaut aux autres institutions européennes,

CONSTATANT que les Etats-nations ne sont plus à même d'assurer :

- la stabilité monétaire et la croissance économique ;
- la sécurité et l'indépendance de l'Europe ;
- le plein-emploi ;
- la protection des libertés individuelles et collectives ;

DEMANDE AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES DE PRENDRE ACTE DE LA LÉGITIMITÉ DONT ILS SONT LES DÉPOSITAIRES ET DE SE COMPORTER EN DÉPUTÉS DU PEUPLE EUROPÉEN, MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN.

DONC,

Je demande aux membres du Parlement européen de poursuivre inlassablement l'objectif de l'union fédérale de l'Europe en proposant aux Européens :

1 dans un premier temps de renforcer la Communauté par la création d'une MONNAIE UNIQUE indispensable pour conduire efficacement des politiques communes :

a) de lutte contre le chômage :

- par la réduction de la durée du travail à salaire égal ;
- par le financement communautaire de la création d'emplois d'utilité collective ;
- par la conversion industrielle qu'imposent le lancement d'une nouvelle croissance et l'édification d'un nouvel ordre économique mondial.

b) de lutte contre l'inflation par la réduction des inégalités sociales et la correction des déséquilibres régionaux.

de garantir les droits de l'Homme et du Citoyen, et l'autonomie des collectivités locales ;

de libérer l'Europe de toute tutelle extérieure et de défendre le territoire de la Communauté.

2 de transférer à la Communauté les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ces tâches, les Etats-nations ne pouvant plus les accomplir séparément.

Signature :



Milan, stand du MFE, de la place du Dôme

APPEL AUX JEUNES EUROPÉENS.

C'est le 17 juillet que le premier Parlement Européen élu au suffrage universel direct se réunira à Strasbourg. Il s'agit de la première grande victoire de l'internationalisme.

C'est après des années de lutte que le peuple européen a conquis ce droit d'élire des institutions démocratiques communes. Le mythe de l'État-national souverain qui a longtemps divisé les européens et leur a imposé deux guerres mondiales fratricides, a subi un échec qui pourrait bien s'avérer fatal. L'unité européenne signifie la paix en Europe et la détente dans le monde.

Mais la bataille pour l'unité européenne n'est pas encore gagnée. L'Europe a un Parlement mais pas encore de Gouvernement. Sans une monnaie européenne et un budget communautaire suffisant, il ne sera pas possible d'apporter de réponse à la crise économique, au chômage et à l'inflation. Sans une politique étrangère commune, les européens continueront à subir l'hégémonie des super-puissances et resteront incapables de contribuer à la paix dans le monde.

Tous les citoyens, ou presque, reconnaissent que l'unité européenne est nécessaire pour garantir leur bien-être, la stabilité et la sécurité. Mais beaucoup de partis se présentent à l'élection européenne avec des programmes totalement indaptés, avec des idées vagues sur les politiques nécessaires pour sortir de la crise ainsi que sur les développements constitutionnels indispensables pour garantir la consolidation définitive de l'unité européenne.

C'est pour cela que les fédéralistes invitent les citoyens à voter pour les listes qui prennent des engagements précis sur la monnaie européenne et le gouvernement européen.

Par ailleurs les fédéralistes lancent un appel à tous les démocrates de la Communauté Européenne pour organiser une grande manifestation européenne à Strasbourg, le 17 juillet prochain, pour réclamer solennellement au Parlement Européen de respecter la volonté populaire.

Tous à Strasbourg le 17 juillet pour réclamer :

- une consituante européenne,
- une Monnaie européenne,
- un Gouvernement européen,

Vive la Fédération européenne.

Vive l'Europe unie et indépendante.

JEF Rhône-Alpes
Lyon, le 29 avril 1979.

**Une collection
pour les militants
de l'Europe
chez un éditeur
différent**

TEXTES FÉDÉRALISTES

**COLLECTIF, MONNAIE EUROPÉENNE
ET ÉTAT FÉDÉRAL,**

204 p., 30 F.

*Pas d'union monétaire possible
sans institutions politiques communes*

**LUCIO LEVI, CRISE DE L'ÉTAT NATIONAL, FIRMES MULTINATIONALES ET
MOUVEMENT OUVRIER**

- 136 p., 40 F.

*La riposte des travailleurs européens
à l'internationalisation du capital*

FRANCESCO ROSSOLILLO, HISTOIRE ET CONSCIENCE RÉVOLUTIONNAIRE

152 p., 38 F.

*Ce que la révolution veut dire
à la fin du XX^e siècle en Europe*

MARIO ALBERTINI, L'ÉTAT NATIONAL, Préface de Robert LAFONT

- 166 p., 35 F.

*La nation comme idéologie de l'État
bureaucratique centralisé*

SILVIO LÉONARDI, L'EUROPE ET LE MOUVEMENT SOCIALISTE

- 255 p., 59 F.

*L'unification européenne, la C.E.E.,
le COMECOM et le mouvement socialiste.*

Publication en mai 1979

Charles ANDRÉ

L'EUROPE A LA CROISÉE DES CHEMINS

fédérop

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON - tél : (78) 42. 69. 31.

mario albertini

l'état national

préface
de robert lafont

• le concept d'Etat national bureaucratique centralisé • le sentiment national comme reflet idéologique du rapport des citoyens à cet Etat
• la subordination des valeurs fondamentales à la valeur nationale
• le danger de l'automystification nationale • la nation comme facteur de déséquilibre du monde contemporain • la démythification de la justification idéologique de l'Etat national.

fédérop / collection textes fédéralistes